

A photograph of a man and a young child sitting on a grassy hill overlooking a large body of water and mountains in the distance. The man is sitting on the grass, looking up at the child who is standing and holding a wooden toy airplane. The scene is bathed in the warm, golden light of late afternoon or early morning.

J'épargne en assurance-vie pour **préparer mes projets**

Assurance-vie - Arpèges

Les raisons de choisir...

L'assurance-vie
Arpèges

Diversifier votre épargne

Les supports d'investissement
Dispositifs Euro + / Eurocroissance +
Nos solutions de gestion
En un coup d'œil
Nos services et options
L'investissement progressif
Les garanties décès
Vos options de sortie

La Gestion pilotée

PERSPECTIV'ESG
Les profils d'allocation
BNP Paribas AM
Nos engagements responsables

Les gestions par convention

Horizon Actions
Conviction

Les frais et versements

Fiscalité

Lexique

Votre espace client



Il faut que l'on vous dise...



Les supports en unités de compte

L'investissement sur les supports en unités de compte comporte un risque de perte en capital dû aux fluctuations à la hausse ou à la baisse des marchés financiers.

AXA ne s'engage que sur le nombre d'unités de compte (et non sur leur valeur), ce nombre étant déterminé après prélèvement des frais sur versement et des frais de gestion liés au contrat d'assurance vie ou de capitalisation.

L'investissement sur le fonds Croissance

Il supporte un risque de perte en capital. Avant l'échéance de la garantie, les montants investis dans le fonds Croissance donnant lieu à constitution d'une provision de diversification sont sujets à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant de l'évolution des marchés financiers.

AXA ne s'engage que sur le nombre de parts de provision de diversification, mais pas sur leur valeur.

L'Organisme de Placement Collectif en Immobilier (OPCI),

En raison des particularités de l'OPCI AXA Immo Avenir, les frais de gestion annuels sont plus élevés (1,5 %) que sur un support en unités de compte classique (0,96 %). Les arbitrages en entrée et en sortie ne sont pas autorisés en gestion personnelle.

Ce support d'investissement ne vous est proposé que s'il correspond à votre profil de connaissance et d'expérience en matière financière, à votre profil de risque et à votre horizon d'investissement.

Les Fonds Commun de Placement à Risques (FCPR)

Ils sont soumis à un risque élevé de perte en capital. Les arbitrages en entrée et en sortie ne sont pas autorisés en gestion personnelle.

Les performances passées ne préjugent pas des performances à venir.



DÉCERNÉ PAR
Challenge^s

L'Assurance-vie

Bien plus que de l'argent, l'assurance vie vous accompagne pour concrétiser vos rêves.

Les raisons de choisir...

L'assurance-vie

Arpèges

Diversifier votre épargne

- Les supports d'investissement
- Dispositifs Euro + / Eurocroissance +
- Nos solutions de gestion
- En un coup d'œil
- Nos services et options
- L'investissement progressif
- Les garanties décès
- Vos options de sortie

La Gestion pilotée

- PERSPECTIV'ESG
- Les profils d'allocation
- BNP Paribas AM
- Nos engagements responsables

Les gestions par convention

- Horizon Actions
- Conviction

Les frais et versements

Fiscalité

Lexique

Votre espace client



Un **contrat idéal** pour tous vos projets...

Constituez un capital, protégez vos proches, financez des études, un voyage, un mariage...



Des **solutions de gestion cohérentes** avec votre profil d'épargnant

Plusieurs types de gestions, clé en main ou libre s'offrent à vous, que vous ayez besoin ou non d'être accompagné dans vos choix d'investissements.



... **souple et disponible**

Diversifiez votre épargne, sans aucun plafond de versement. L'épargne investie reste disponible à tout moment. (sauf bénéficiaire acceptant ou mise en garantie⁽¹⁾).



Une **fiscalité favorable**

Pour vous : au moment d'un rachat, la fiscalité et les prélèvements sociaux s'appliquent uniquement sur les produits (intérêts et plus-values). Après 8 ans vous bénéficiez d'un abattement spécifique lié au contrat.

Pour vos proches : un formidable outil de transmission ! En cas de décès, le capital est transmis au(x) bénéficiaire(s) de votre choix, dans le cadre fiscal avantageux de l'assurance vie. ([Voir Fiscalité](#))



Condition d'adhésion :

Être une personne physique résidente fiscale Française, **ayant moins de 85 ans.**

Pour les mineurs :

La signature des représentants légaux est obligatoire. Le mineur de plus de 12 ans doit également apposer sa signature.

(1) Le rachat est soumis à fiscalité et prélèvements sociaux.

Arpèges



N°1 de l'Épargne Retraite⁽¹⁾

Bénéficiez de l'expertise d'un assureur national solide et de l'accompagnement d'un réseau de proximité !

Les raisons de choisir...

L'assurance-vie
Arpèges

Diversifier votre épargne

Les supports d'investissement
Dispositifs Euro + / Eurocroissance +
Nos solutions de gestion
En un coup d'œil
Nos services et options
L'investissement progressif
Les garanties décès
Vos options de sortie

La Gestion pilotée

PERSPECTIV'ESG
Les profils d'allocation
BNP Paribas AM
Nos engagements responsables

Les gestions par convention

Horizon Actions
Conviction

Les frais et versements

Fiscalité

Lexique

Votre espace client

1

Épargnez à votre rythme et disposez de votre épargne à tout moment...

Choisissez le montant, la fréquence de vos **versements, (libres ou programmés)** ⁽²⁾. En **Gestion Pilotée et gestion personnelle**, bénéficiez de **l'investissement progressif** !

À tout moment vous pouvez effectuer un rachat partiel ou total⁽²⁾.

3

Donnez du sens à votre épargne⁽³⁾

Vos choix d'investissements peuvent aussi soutenir la société et l'environnement grâce à **une sélection de supports intégrant les critères ESG** (Environnement, Social, Gouvernance) ou investir dans l'économie réelle au travers de notre gamme Actifs Réels.

Accédez également au **fonds Croissance**, qui investit dans la transition énergétique et exclut le tabac et les armes controversées⁽⁵⁾.

2

Offrez-vous tous les atouts de la diversification avec des solutions clef en main !

Disposez de 3 modes de gestion :

- **La Gestion pilotée Perspectiv'ESG**
- **Les gestions « par convention » Conviction et Horizon Actions**
- **La gestion personnelle**

Avec la Gestion pilotée Perspectiv'ESG, vous donnez mandat à l'assureur afin qu'il sélectionne et réalise, à votre place, les arbitrages sur les supports d'investissement⁽⁴⁾.

4

Protégez vos proches grâce à des garanties adaptées

Dans le cadre de la garantie plancher, vous transmettez à vos bénéficiaires désignés un capital au moins égal à la somme de vos versements bruts des frais de gestion et diminués des éventuels rachats. Quel que soit le mode de gestion choisi, votre épargne bénéficie d'une garantie plancher jusqu'à votre 80^e anniversaire. Pour la part de l'épargne investie sur le fonds Croissance, cette garantie est prolongée jusqu'à 90 ans.

(1) En France, rapport France Assureurs 2025 sur la base des cotisations versées en 2024.

(2) Les rachats sont soumis à la fiscalité et les prélèvements sociaux en vigueur (Voir rubrique Fiscalité).

(3) En savoir plus : [AXA Offre citoyenne](#)

(4) En contrepartie d'une majoration de vos frais de gestion de 0.25 % de l'épargne présente sur les supports en unités de compte.

(5) En matière d'épargne placée sur les supports en Euros et Eurocroissance, AXA exclut totalement les secteurs du tabac et des armes controversées, et restreint son univers d'investissements dans les secteurs du pétrole du gaz, ainsi que dans la production d'huile de palme, de soja, de bétail et de bois ayant un impact sur la déforestation et la biodiversité. De plus, AXA s'est engagé à une sortie totale du charbon thermique (utilisé pour la production d'électricité et de chaleur) d'ici 2030 dans les pays membres de l'Union européenne et de l'OCDE, et d'ici 2040 dans le reste du monde. »



DÉCERNÉ PAR
Challenge^s



Les supports d'investissement

DIVERSIFIER VOTRE ÉPARGNE

Les raisons de choisir...

L'assurance-vie
Arpèges

Diversifier votre épargne

Les supports d'investissement
Dispositifs Euro + / Eurocroissance +
Nos solutions de gestion
En un coup d'œil
Nos services et options
L'investissement progressif
Les garanties décès
Vos options de sortie

La Gestion pilotée

PERSPECTIV'ESG
Les profils d'allocation
BNP Paribas AM
Nos engagements responsables

Les gestions par convention

Horizon Actions
Conviction

Les frais et versements

Fiscalité

Lexique

Votre espace client



Pour rechercher de la performance : Les Unités de comptes (UC)



Investis directement sur les marchés financiers, les unités de compte sont classées par catégories : OPC monétaires, actions, obligations, mixtes ou immobiliers. La valeur fluctue à la hausse comme à la baisse. Notre offre en architecture ouverte, vous permet de bénéficier d'une large gamme de supports complétée par des fonds de sociétés de gestion reconnues sur le marché.

✓ Un potentiel de rendement plus élevé

Les unités de compte permettent de viser une meilleure performance en contre partie d'un risque plus élevé.

✓ Tous les atouts de la diversification

Notre offre intègre les « **Actifs réels et alternatifs** » (Voir [Lexique](#)) Ils se distinguent des classes d'actifs traditionnelles (par ex : actions ou obligations cotées en bourse) et permettent de mieux diversifier votre épargne car ils sont généralement peu corrélés à l'évolution des marchés financiers.

✓ Les supports du moment (par fenêtre de commercialisation)

Votre Agent Général AXA peut vous proposer, selon l'actualité, des supports d'investissement comme des produits structurés, pour profiter des opportunités du marché à court terme.



Pour plus de sécurité : Les Fonds garantis



✓ Le support en euros

Le capital versé (net de frais) est protégé et disponible à tout moment.

✓ Le fonds Croissance : un équilibre entre performance et sécurité

Investi sur 10 ans, il s'agit d'un **support à mi-chemin entre le support en euros et les supports en unités de compte**, vous permettant d'allier recherche de performance sur le long terme et **une garantie de 100 % du capital à l'échéance des 10 ans**. Votre épargne reste disponible⁽¹⁾ à tout moment par le biais de rachats. **Attention les rachats anticipés** avant l'échéance de la garantie peuvent entraîner un risque de perte en capital. Sa **gestion active et son allocation diversifiée** permettent au fonds de viser des performances stables sur le long terme tout en maintenant un niveau de risque faible⁽²⁾ le tout en intégrant des critères ESG⁽³⁾.

Voir annexe de durabilité sur le site axa.fr/assurance-vie.html, rubrique « Documents d'Informations Clés ».

Merci de bien prendre connaissance des [informations importantes concernant l'ensemble des supports d'investissement en début de brochure](#).

(1) Les rachats sont soumis à la fiscalité et les prélèvements sociaux en vigueur (Voir rubrique Fiscalité).

(2) SRI (Synthetic Risk Indicator = indicateur synthétique de risque) de 2 sur une échelle de 1 à 7.

(3) ESG désigne les critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) qui constituent les 3 piliers de l'analyse extrafinancière.

Dispositifs Euro + et Eurocroissance + 2026

Comment booster le rendement de votre assurance vie en 2026 ? Diversifiez votre épargne !

Les raisons de choisir...

- L'assurance-vie
- Arpèges

Diversifier votre épargne

- Les supports d'investissement
- Dispositifs Euro + / Eurocroissance +
- Nos solutions de gestion
- En un coup d'œil
- Nos services et options
- L'investissement progressif
- Les garanties décès
- Vos options de sortie

La Gestion pilotée

- PERSPECTIV'ESG
- Les profils d'allocation
- BNP Paribas AM
- Nos engagements responsables

Les gestions par convention

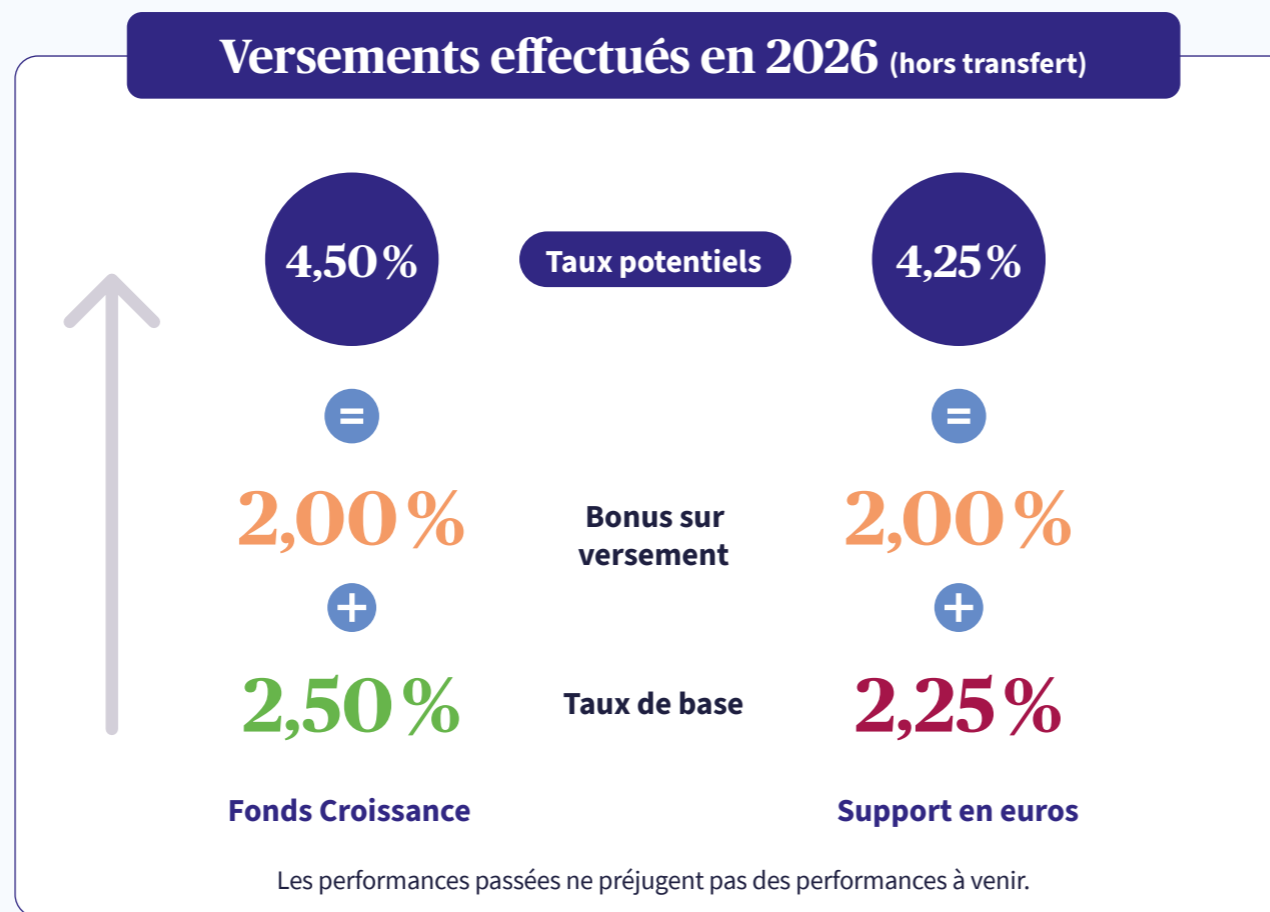
- Horizon Actions
- Conviction

Les frais et versements

Fiscalité

Lexique

Votre espace client



IMPORTANT

Les éléments présentés ci-dessus sont basés sur un taux de base identique à celui de l'année 2025. Les taux de base 2026 seront connus en 2027.

Les conditions d'obtention de la majoration exposée dans les dispositifs doivent être respectées au 31 décembre 2026, ainsi qu'après toute opération éventuelle (rachat, versement, réorientation d'épargne, changement de gestion) effectuée entre cette date et la date d'attribution de la participation aux bénéfices et / ou la participation aux résultats techniques et financiers (soit au plus tard le 1^{er} avril 2027, conformément aux dispositions de votre contrat).

Il est à noter que le taux garanti de participation aux bénéfices (voir ci contre) attribué à l'épargne de votre contrat investie sur le support en euros et/ou le taux de performance garanti attribué à l'épargne de votre contrat investie sur le fonds Croissance ne pourra pas excéder le taux prévu à l'article A. 132-3 du Code des assurances. En cas de rachat(s) sur le contrat avant le 31 décembre 2026, seule l'épargne correspondant aux versements réalisés en 2026, déduction faite du montant du ou des rachats, bénéficiera des conditions dérogatoires précitées au prorata de la durée d'investissement de l'épargne sur le support.

Les fonds monétaires sont exclus avec notamment AXA Court Terme, hors cas d'investissement sur les supports monétaires à la suite de la modification, à la disparition, ou à l'arrivée à échéance d'un support en unité de compte sélectionné par le souscripteur / adhérent découlant d'opérations sur titres portant sur ces supports. Par ailleurs, les versements initiaux réalisés dans le cadre d'un transfert Pacte ne donneront pas lieu à ces avantages.

Condition d'attribution

Avoir une gestion Pilotée ou gestion packagée (par convention) ou 45 % minimum de l'épargne investie en unités de compte (UC)

Au 31 décembre 2026. Sans respect de ces conditions seul le taux de base se délivrera.

Taux de base

Pour le support en euros

Il fait référence au taux de participation aux bénéfices différencié (revalorisation minimale incluse) servi aux clients ne respectant pas les critères d'éligibilité Euro +. Exprimé en taux annuel net des frais de gestion maximal prévus par la notice/les conditions générales de votre adhésion/contrat et des dotations aux provisions et réserves légales et réglementaires et brut de prélèvements fiscaux et sociaux.

Pour le fonds Croissance

Il fait référence au taux de performance net différencié servi aux clients ne respectant pas les critères du dispositif Eurocroissance +. Exprimé en taux annuel, net de frais de gestion et des frais de performances financières maximum prévus par la notice/les conditions générales de votre adhésion/contrat et des dotations aux provisions et réserves légales et réglementaires, et brut de prélèvements fiscaux et sociaux.

Taux de rendement

Pour le support en euros

Le rendement fait référence au taux de participation aux bénéfices (revalorisation minimale incluse), net de frais de gestion et des dotations aux provisions et réserves légales et réglementaires, hors prélèvements fiscaux et sociaux.

Pour le fonds Croissance

Le rendement fait référence au taux de performance net de frais de gestion, des frais de performances financières et des dotations aux provisions et réserves légales et réglementaires, hors prélèvements sociaux et fiscaux.

Les montants investis sur le fonds Croissance avant l'échéance de la garantie et sur les supports en unités de compte supportent un risque de perte en capital.


Rendement supplémentaire
sur la part des versements sur le support en euros et fonds Croissance

Taux de base
(si identique à 2025)

- du fonds Croissance
- du support euros

Les solutions de gestion

3 types de gestion vous sont proposés :
la Gestion pilotée, les gestions « par convention », la Gestion personnelle.




Gestions « clé en main »

Gestion pilotée


Perspectiv'ESG

Avec la **Gestion pilotée Perspectiv'ESG**, vous donnez mandat à AXA qui prend conseil auprès des experts de BNP Paribas AM pour effectuer les choix d'investissement conformément à votre profil d'épargnant.

Votre épargne est répartie sur une large gamme de **supports en unités de compte dont FCPR et fonds de dette privée, fonds Croissance, support en euros** conformément à votre profil d'épargnant préalablement défini avec votre Agent Général AXA.



Actifs réels et alternatifs⁽¹⁾
(FCPR, OPCI...)



Les supports du moment
(Produits structurés...)

Gestions par Convention


Horizon Actions / Conviction

Avec les Gestions par Convention : **Conviction et Horizon Actions**, la poche en unités de compte de votre épargne est investie exclusivement sur 5 fonds pour certains labellisés ISR (Investissement Socialement Responsable) ou Greenfin.


La Convention Horizon Actions vous propose spécifiquement d'investir sur les marchés actions internationaux afin d'aller chercher de nouvelles opportunités de performance.

En complément, sont proposés :

- le Fonds Croissance,
- le support en euros.



Actifs réels et alternatifs⁽¹⁾
(FCPR, OPCI...)



Les supports du moment
(Produits structurés...)

Gestion personnelle

Avec la **Gestion personnelle**, vous décidez de la répartition de votre épargne dans la durée parmi un large univers d'investissement, conformément à votre profil d'épargnant.

-  **Actifs réels et alternatifs⁽¹⁾**
(FCPR, OPCI...)
-  **Les supports du moment**
(Produits structurés...)



À tout moment vous avez la possibilité de changer de mode de gestion et / ou lorsque votre épargne est investie en gestion personnelle de réaliser des arbitrages (réorientations de l'épargne) entre les différents supports d'investissement proposés.

(1) Les actifs réels, nommés aussi « non cotés », sont des actifs tangibles, physiques, comme des infrastructures, des bâtiments ou encore l'investissement dans des sociétés non cotés en bourse. (Voir [Lexique](#))

Les raisons de choisir...

L'assurance-vie
Arpèges

Diversifier votre épargne

Les supports d'investissement
Dispositifs Euro + / Eurocroissance +
Nos solutions de gestion
En un coup d'œil
Nos services et options
L'investissement progressif
Les garanties décès
Vos options de sortie

La Gestion pilotée

PERSPECTIV'ESG
Les profils d'allocation
BNP Paribas AM
Nos engagements responsables

Les gestions par convention

Horizon Actions
Conviction

Les frais et versements

Fiscalité

Lexique

Votre espace client



Nos solutions en un coup d'œil

DIVERSIFIER VOTRE ÉPARGNE

Les raisons de choisir...

L'assurance-vie
Arpèges

Diversifier votre épargne

Les supports d'investissement
Dispositifs Euro + / Eurocroissance +
Nos solutions de gestion
En un coup d'œil

Nos services et options
L'investissement progressif
Les garanties décès
Vos options de sortie

La Gestion pilotée

PERSPECTIV'ESG
Les profils d'allocation
BNP Paribas AM
Nos engagements responsables

Les gestions par convention

Horizon Actions
Conviction

Les frais et versements

Fiscalité

Lexique

Votre espace client

| | Gestions «clé en main» | | |
|---|---|---|--|
| | GESTION PILOTÉE PERSPECTIV'ESG | GESTIONS PAR CONVENTION HORIZON ACTIONS / CONVICTION | GESTION PERSONNELLE |
| Supports en unités de compte dédiés à la Gestion pilotée, gérés par BNP Paribas AM | ✓ | - | - |
| Large choix d'investissements (architecture ouverte) | AXA France prend conseil auprès de BNP Paribas AM | - | ✓ |
| Approches de gestions financières (Voir Lexique page 22) | Active, passive (indicielle) | Horizon Actions : Active et Passive (indicielle), Conviction : Active | Active, passive (indicielle) |
| Exemples d'investissements réalisés par des supports en unités de compte | ETF (Exchange Traded Funds), titres vifs ⁽⁵⁾ | Titres vifs ⁽⁵⁾ | Titres vifs ⁽⁵⁾ |
| Classes d'actifs (OPC) | Voir contrat : Actions, Obligations, Mixte, Capital-investissement, autres (Monétaire, Fonds de dette privée) | Voir contrat : Actions, Obligations | Voir contrat : Actions, Obligations, Mixte, Capital-investissement, Autres (Monétaire) |
| Accès aux actifs réels et alternatifs ⁽¹⁾ | Inclus et en complément via la poche de supports spécifiques | En complément via la poche de supports spécifiques | En complément via la poche de supports spécifiques |
| Accès aux supports du moment⁽²⁾ | Par période | Par période | Par période |
| Changement du mode de gestion du contrat | Sans frais au profit de la Gestion par Convention Sous conditions vers la Gestion personnelle | Sans frais au profit de la Gestion Pilotée Sous conditions vers la Gestion personnelle | Sans frais au profit de la Gestion Pilotée ou d'une Gestion par Convention |
| Changement du profil d'allocation ou de convention (Piano, Allegro, Fortissimo...) | ✓ Sans frais | ✓ Sans frais | Non applicable |
| Options d'arbitrage⁽³⁾ au sein des modes de gestion | Sans objet | Sans objet | ✓ |
| Sécurisation des plus-values | ✓ | ✓ | ✓ |
| Garantie décès | Les garanties décès du contrat : Voir page 11 | Les garanties décès du contrat : Voir page 11 | Les garanties décès du contrat : Voir page 11 |
| Investissement progressif | Sur une durée de 6 mois max | - | Sous conditions |

(1) Actifs réels et alternatifs intégrés via la poche de supports spécifiques. Voir définition page 5.

(2) Accès aux supports en unités de compte à fenêtre de commercialisation (produits structurés) via la poche de supports spécifiques.

(3) Arbitrage = opération consistant à modifier la répartition de l'épargne entre le support en euros, le fonds croissance et les supports en unités de compte

(4) Selon clauses et conditions du contrat

(5) Un titre vif est un titre admis en négociation sur un marché réglementé comme une action ou une obligation.



Nos services et options

Pour chacun des modes de gestion proposés, AXA vous propose des services et des options pour gérer votre épargne.

Les raisons de choisir...

L'assurance-vie
Arpèges

Diversifier votre épargne

Les supports d'investissement
Dispositifs Euro + / Eurocroissance +
Nos solutions de gestion
En un coup d'œil

Nos services et options

L'investissement progressif
Les garanties décès
Vos options de sortie

La Gestion pilotée

PERSPECTIV'ESG
Les profils d'allocation
BNP Paribas AM
Nos engagements responsables

Les gestions par convention

Horizon Actions
Conviction

Les frais et versements

Fiscalité

Lexique

Votre espace client



DIVERSIFIER VOTRE ÉPARGNE



GESTION PERSONNELLE

Vous décidez de la répartition de votre épargne entre les différents supports proposés : supports en unités de compte, fonds Croissance et support en euros.

Des options d'arbitrage

- **Investissement progressif** : L'investissement progressif permet de mettre en place des arbitrages réguliers, sur une période donnée, du support en euros vers un ou plusieurs support(s) en unités de compte, dans le but de lisser un investissement en unités de compte.
- **Sécurisation des performances** : Vous arbitrez une partie de l'épargne investie sur des supports en unités de compte (dénommés supports source dans le cadre de cette option), vers le support en euros, lorsque les seuils de performance fixés pour ces supports source choisis sont atteints.
- **Stop Loss** : Cette option permet de paramétrer les arbitrages automatiques vers le support en euros de la totalité de l'épargne investie sur un ou plusieurs support(s) en unités de compte dont la valeur est en baisse, dans le but de limiter la perte sur ce(s) support(s).
- **Dynamisation des intérêts** : Cette option vous permet de désinvestir totalement ou partiellement, et de manière automatique, les intérêts dégagés sur le support en euros vers une ou plusieurs unités de compte, dans le but de rechercher la performance sur cette épargne.



Gestions «clé en main»

| | GESTION PILOTÉE PERSPECTIV'ESG | GESTIONS PAR CONVENTION HORIZON ACTIONS / CONVICTION |
|--|---|--|
| Supports en unités de compte | Vous donnez mandat à AXA France, qui prend conseil auprès de BNP Paribas AM | Votre épargne est répartie selon une allocation prédéfinie |
| Fonds Croissance | Selon votre profil d'allocation | Selon votre convention |
| Support en euros | Selon votre profil d'allocation | Selon votre convention |
| Des services d'équilibrage de votre épargne | | |
| Répartition entre les supports d'investissement | Evolutive (en fonction des marchés financiers) | Fixe |
| Réajustement automatique gratuit (maintien du profil de risque) | Mensuel sans engagement contractuel | Trimestriel |
| Sécurisation des plus-values | 2 X par an | 1 X par an |
| Investissement progressif (Détail page suivante) | Sur 6 mois max (renouvelable) | - |
| Communications | | |
| Reporting financier | Trimestriel | - |
| Reporting ESG | 2 X par an | - |
| Newsletters pédagogiques ou infos marchés | Mensuel | Mensuel |

L'investissement progressif en Gestion pilotée

Investir en plusieurs fois vous permet de lisser le prix d'achat dans le temps et de diminuer mécaniquement les risques d'acheter quand il ne faudrait pas.

Cette option gratuite limite le risque d'entrer sur les marchés lorsque les cours des supports en unités de compte sont au plus haut.

Pour qui ?

Disponible pour tous en **Gestion Pilotée**, qu'il s'agisse d'un versement initial ou complémentaire (supérieur ou égal à 10 000 €).

Sur quels supports d'investissement ?

Votre épargne est progressivement investie sur les supports d'investissement du profil de gestion pilotée de votre choix.

Durée :

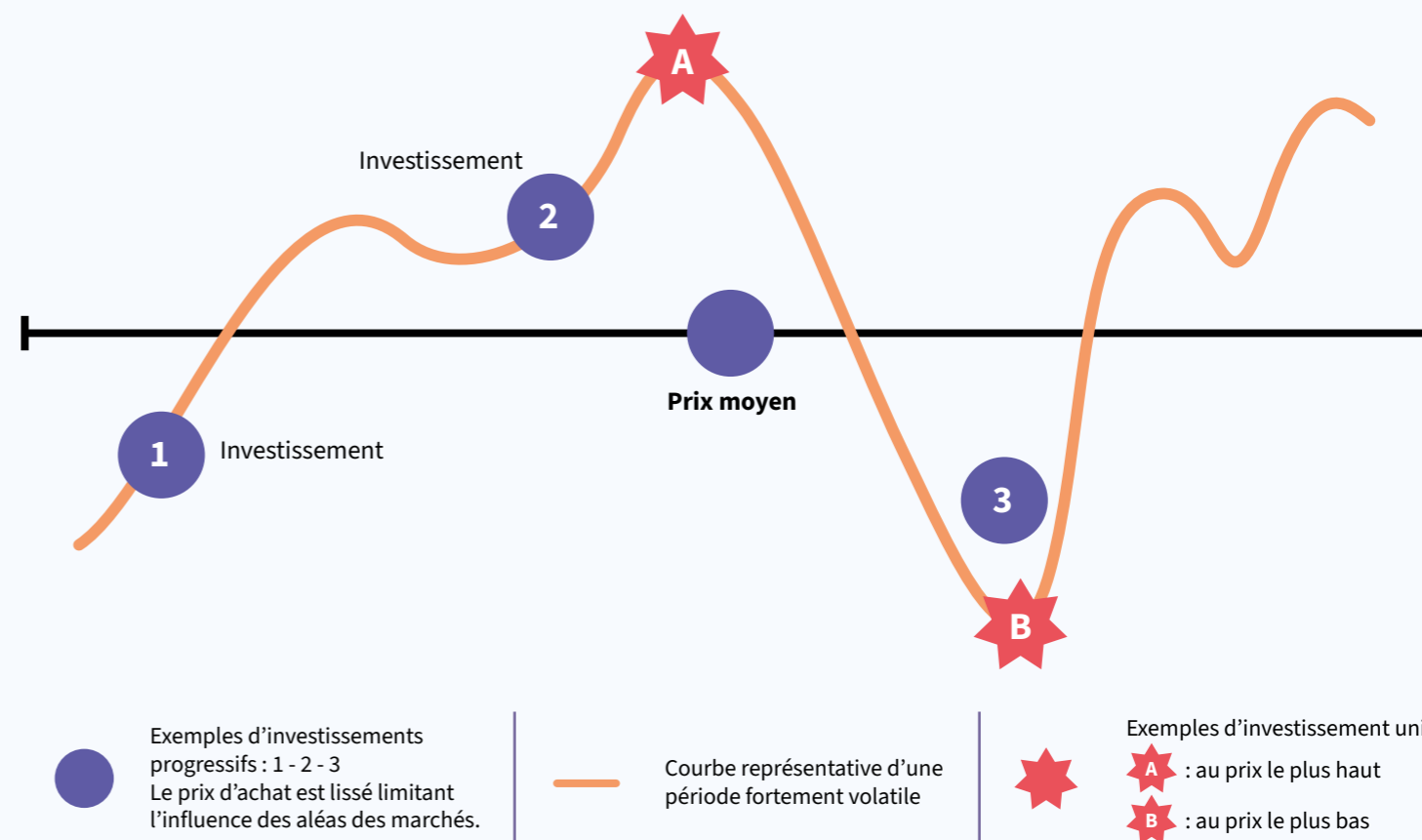
6 mois

Comment ?

1. Vous effectuez un versement en demandant à l'investir progressivement vers la gestion pilotée.
2. Votre versement est initialement investi sur le support en euros.
3. Par la suite, votre épargne est arbitrée mensuellement pendant 6 mois vers les supports en unités de compte de votre profil d'allocation. Les arbitrages mensuels d'investissement progressif sont réalisés sans frais.



Quand les marchés sont fluctuants, maximisez vos opportunités en investissant progressivement.



Les raisons de choisir...

- L'assurance-vie
- Arpèges

Diversifier votre épargne

- Les supports d'investissement
- Dispositifs Euro + / Eurocroissance +
- Nos solutions de gestion
- En un coup d'œil
- Nos services et options
- L'investissement progressif
- Les garanties décès
- Vos options de sortie

La Gestion pilotée

- PERSPECTIV'ESG
- Les profils d'allocation
- BNP Paribas AM
- Nos engagements responsables

Les gestions par convention

- Horizon Actions
- Conviction

Les frais et versements

Fiscalité

Lexique

Votre espace client



Les garanties décès du contrat Arpèges

Les raisons de choisir...

L'assurance-vie
Arpèges

Diversifier votre épargne

Les supports d'investissement
Dispositifs Euro + / Eurocroissance +
Nos solutions de gestion
En un coup d'œil
Nos services et options
L'investissement progressif
Les garanties décès
Vos options de sortie

La Gestion pilotée

PERSPECTIV'ESG
Les profils d'allocation
BNP Paribas AM
Nos engagements responsables

Les gestions par convention

Horizon Actions
Conviction

Les frais et versements

Fiscalité

Lexique

Votre espace client



Lors de l'adhésion au contrat, sous réserve de condition d'âge, vous bénéficiez automatiquement de **la garantie plancher** et de **la garantie décès accidentel** pour certaines conventions de la Gestion par Convention ou certains profils de la Gestion pilotée.



La garantie décès (incluse)

Un capital minimum en cas de décès, égal au cumul des versements bruts, diminué des rachats éventuels. Elle cesse au 80^e anniversaire mais est prolongée jusqu'à 90 ans pour les sommes investies dans le fonds Croissance.

Le coût annuel de cette garantie est inclus dans les frais de gestion des supports en unités de compte.



La garantie décès « Accidentel » (en fonction du mode de gestion)

Elle couvre en cas de décès suite à un accident, survenant moins de 12 mois après celui-ci, avec un capital garanti égal au montant du versement initial brut revalorisé à chaque anniversaire, pendant les 10 premières années, avec un taux annuel de 6 %.⁽²⁾



Les garanties « Optionnelles » (en option)

Selon conditions⁽²⁾ vous pouvez choisir, à tout moment jusqu'à vos 75 ans inclus, l'une des 4 garanties facultatives⁽¹⁾ proposées. Elles sont valables jusqu'à votre 80^e anniversaire et permettent, de transmettre un capital revalorisé en fonction de la garantie retenue. La garantie choisie donne lieu à un coût annuel afférent à cette garantie.⁽¹⁾

- La garantie majorée
- La garantie revalorisée
- La garantie transmission
- La garantie cliquet



N'hésitez pas à contacter votre Agent Général AXA pour plus d'informations.

(1) Ces garanties sont exclusives l'une de l'autre.

(2) Les conditions d'accès, les exclusions, limites, cessations des garanties et coûts sont précisées dans la Notice du contrat d'assurance vie ARPÈGES.

Vos options de sortie au dénouement du contrat

Selon vos objectifs prioritaires lors de l'échéance de votre contrat, vous avez le choix entre plusieurs options de sortie :

Les raisons de choisir...

L'assurance-vie
Arpèges

Diversifier votre épargne

Les supports d'investissement
Dispositifs Euro + / Eurocroissance +
Nos solutions de gestion
En un coup d'œil
Nos services et options
L'investissement progressif
Les garanties décès
Vos options de sortie

La Gestion pilotée

PERSPECTIV'ESG
Les profils d'allocation
BNP Paribas AM
Nos engagements responsables

Les gestions par convention

Horizon Actions
Conviction

Les frais et versements

Fiscalité

Lexique

Votre espace client



Vous pouvez également choisir une combinaison entre deux types de sortie : **sans sélection médicale**

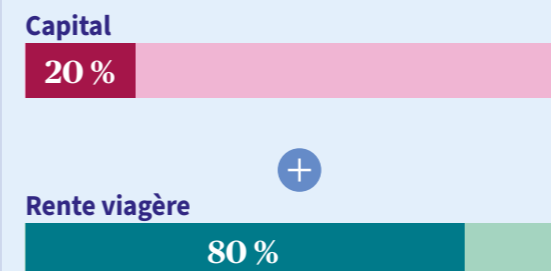
En choisissant **Priorité Retraite** ou **Priorité Transmission**, à l'échéance de votre contrat, votre épargne sera partiellement convertie en rente viagère pour améliorer vos revenus, la part restante étant rachetée pour être réinvestie sur un contrat d'assurance « Vie entière » qui garantira un capital à vos proches à votre décès, quel que soit le moment où il surviendra.

- Avec **Priorité Retraite**, améliorez vos revenus à la retraite et protégez vos proches.
- Avec **Priorité Transmission**, privilégiez la transmission d'un capital majoré à vos proches.

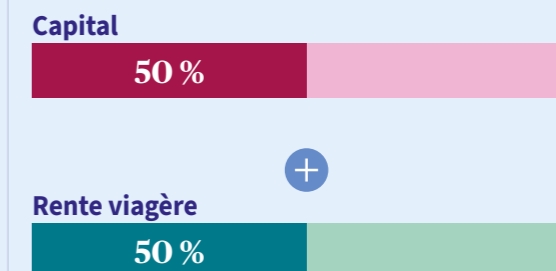
Ces 2 options peuvent être choisies, à partir de 60 ans et jusqu'à vos 70 ans, et l'épargne doit être comprise entre 50 000 et 500 000 €⁽¹⁾.

Le rachat et les arrérages sont soumis à la fiscalité et aux prélèvements sociaux en vigueur.

Priorité Retraite



Priorité Transmission



(1) L'ensemble des conditions d'accès sont précisées dans la Notice du contrat d'assurance vie ARPÈGES.

PERSPECTIV'ESG

Une solution de gestion clé en main vous donnant accès à un large choix de supports d'investissement. Accessible dès 5000 €⁽¹⁾, vous donnez mandat à des experts pour piloter les choix d'investissement pour s'adapter aux évolutions des marchés financiers.

Les raisons de choisir...

L'assurance-vie
Arpèges

Diversifier votre épargne

Les supports d'investissement
Dispositifs Euro + / Eurocroissance +
Nos solutions de gestion
En un coup d'œil
Nos services et options
L'investissement progressif
Les garanties décès
Vos options de sortie

La Gestion pilotée

PERSPECTIV'ESG

Les profils d'allocation
BNP Paribas AM
Nos engagements responsables

Les gestions par convention

Horizon Actions
Conviction

Les frais et versements

Fiscalité

Lexique

Votre espace client

Une solution clé en main simple et flexible

✓ **Une solution clé en main**
Vous déléguez les choix d'investissement à AXA France.

✓ **Une gestion flexible et réactive**
Dans une recherche permanente de performance, des **arbitrages réguliers** entre les différents supports d'investissement sont réalisés pour s'adapter aux conditions des marchés financiers et à votre profil d'allocation.

✓ **Les atouts de la diversification**
En **architecture ouverte**, AXA vous propose au travers de ses fonds dédiés exclusivement à la Gestion pilotée, un accès à une large gamme de supports en unités de compte : cotés (OPCVM actions, obligations ou Mixtes) ou non cotés (fonds d'investissement alternatif, de capital investissement ou de dette privée), zones géographiques (européennes et internationales) et types de gestion (active, indicielle).
(Voir [lexique](#))

Les montants investis sur le fonds Croissance avant l'échéance de la garantie et sur les supports en unités de compte supportent un risque de perte en capital.

(1) sauf en cas d'option pour l'investissement progressif des versements qui doivent être supérieurs ou égaux à 10 000 €

(2) 75 % des supports en unités de compte éligibles à la Gestion pilotée Perspectiv'ESG relèvent de l'Article 9 (au sens SFDR) ou sont éligibles à une communication centrale (au sens de l'AMF), et le solde (au plus 25 %) relève de l'Article 8 SFDR. [Voir la Règlementation sur la Finance durable.](#)
Retrouvez toutes les informations dans [les annexes de durabilité sur le site axa.fr.](#)

Un investissement engagé avec un niveau de frais compétitif

✓ **Donnez du sens à votre épargne⁽²⁾**
Votre épargne est mise au service de la transition énergétique, l'égalité Homme/Femme, l'éducation et la santé. (Voir page engagements responsables et dans le [lexique](#) la Réglementation sur la Finance durable)



Exclusivité AXA :

Le Reporting ESG permet de connaître l'impact réel de votre épargne sur l'environnement et sur la société.

Retrouvez toutes les informations dans les [annexes de durabilité](#) sur le site [axa.fr](#).

✓ **Des frais de gestion compétitifs au profit de la recherche de performance**

Grâce à des **fonds dédiés** (supports en unités de compte), gérés en exclusivité pour AXA France, et la **gestion indicielle**.
(Voir [lexique](#))

**0,25%
par an**

Sur la part de l'épargne investie en unités de comptes ([voir frais](#))



Les profils d'allocation

Les raisons de choisir...

L'assurance-vie
Arpèges

Diversifier votre épargne

Les supports d'investissement
Dispositifs Euro + / Eurocroissance +
Nos solutions de gestion
En un coup d'œil
Nos services et options
L'investissement progressif
Les garanties décès
Vos options de sortie

La Gestion pilotée

PERSPECTIV'ESG
Les profils d'allocation
BNP Paribas AM
Nos engagements responsables

Les gestions par convention

Horizon Actions
Conviction

Les frais et versements

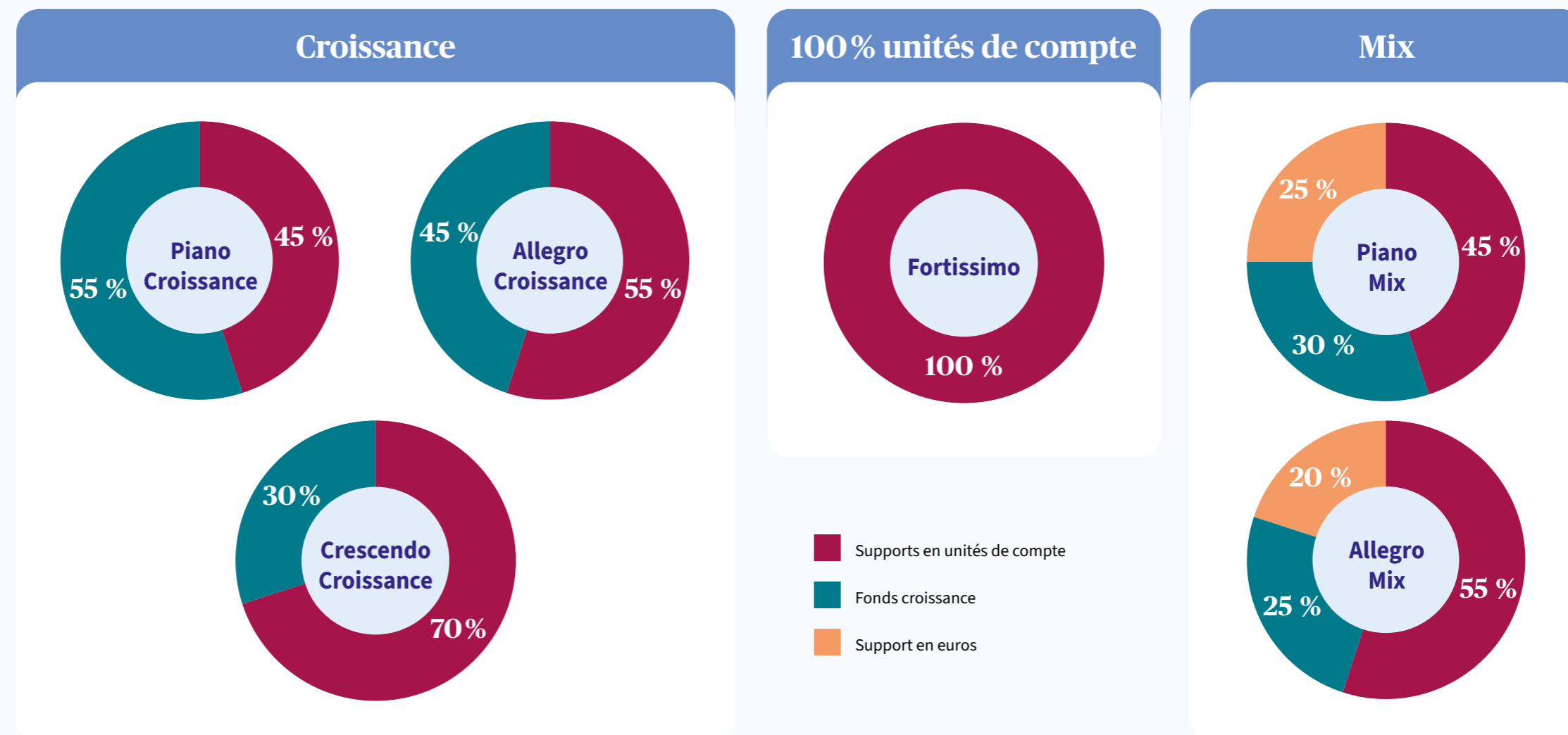
Fiscalité

Lexique

Votre espace client

6 profils vous sont proposés dans la **Gestion pilotée Perspectiv'ESG**.

Votre Agent Général AXA vous accompagne et vous aide à déterminer le profil d'allocation adapté à votre profil d'épargnant et à votre horizon d'investissement.



Plus la part sur les supports en unités de compte est importante, plus l'espérance de gain est significative avec un risque de perte en capital croissant.

Plus l'horizon d'investissement est long, plus le risque est lissé dans le temps et plus vous pourrez aller rechercher de la performance.

L'investissement en assurance-vie peut exposer à un risque de perte en capital. Les montants investis sur le fonds Croissance avant l'échéance de la garantie et sur les supports en unités de compte supportent un risque de perte en capital.

La répartition entre les supports d'investissement est donnée à titre indicatif et peut évoluer dans le respect des bornes telles qu'indiquées dans les documents contractuels.



L'expertise des gérants BNP Paribas Asset Management

Les raisons de choisir...

L'assurance-vie
Arpèges

Diversifier votre épargne

Les supports d'investissement
Dispositifs Euro + / Eurocroissance +
Nos solutions de gestion
En un coup d'œil
Nos services et options
L'investissement progressif
Les garanties décès
Vos options de sortie

La Gestion pilotée

PERSPECTIV'ESG
Les profils d'allocation
BNP Paribas AM
Nos engagements responsables

Les gestions par convention

Horizon Actions
Conviction

Les frais et versements

Fiscalité

Lexique

Votre espace client



BNP PARIBAS

BNP Paribas Asset Management (BNPP AM) est le métier de gestion d'actifs de BNP Paribas, un groupe bancaire de premier plan en Europe à portée internationale.

Parmi les trois principaux gestionnaires d'actifs en Europe⁽¹⁾, BNPP AM gère plus de **1 600 milliards d'euros d'actifs** pour des clients institutionnels, entreprises et investisseurs individuels à travers le monde, combinant des capacités gestion d'actifs liquides et alternatifs. L'entreprise occupe également une position de leader dans la gestion d'épargne à long terme pour les assureurs et les fonds de pension (850 milliards d'euros d'encours à date)⁽²⁾.

BNPP AM propose une large gamme de solutions d'investissement liquides, couvrant des placements de taux, des stratégies actives à forte conviction et une offre d'ETF en forte croissance, représentant au total plus **1 000 milliards d'euros d'encours**.

La plateforme de gestion alternative, disposant de **plus de 30 ans d'expérience, est la plus grande d'Europe**, et est également un acteur majeur sur le plan mondial⁽³⁾, gérant environ **300 milliards d'euros** dans les domaines de l'immobilier, des infrastructures, du crédit alternatif et du capital-investissement.

Des expertises d'investissement durables et thématiques sont également développées pour accompagner les clients dans la réalisation de leurs objectifs à long terme.

BNPP AM s'appuie sur des professionnels de près de **40 pays, alliant portée mondiale et expertise locale**.



Source pour les encours combinés : BNPP AM, au 30 septembre 2025.

(1) Sur la base des données d'actifs sous gestion publiées par les principaux gestionnaires d'actifs en 2024 – IPE Report 2025

(2) Sur la base de données d'analyse interne BNPP AM

Nos engagements responsables

Les raisons de choisir...

L'assurance-vie
Arpèges

Diversifier votre épargne

Les supports d'investissement
Dispositifs Euro + / Eurocroissance +
Nos solutions de gestion
En un coup d'œil
Nos services et options
L'investissement progressif
Les garanties décès
Vos options de sortie

La Gestion pilotée

PERSPECTIV'ESG
Les profils d'allocation
BNP Paribas AM
Nos engagements responsables

Les gestions par convention

Horizon Actions
Conviction

Les frais et versements

Fiscalité

Lexique

Votre espace client



Promouvoir l'investissement responsable pour concilier sens et recherche de performance



Grâce à la **Gestion pilotée Perspectiv' ESG**, votre épargne est mise au service de la transition et du développement durable. Elle participe notamment au financement d'entreprises dont les activités contribuent entre autres à la transition énergétique, mais aussi à l'égalité femmes-hommes, à l'éducation ou à la santé. De plus, votre épargne investie dans le support en euros et le Fonds Croissance respecte la politique d'exclusion et de restriction du Groupe AXA.

100 % des supports en unités de compte éligibles à la Gestion pilotée, sont gérés selon les Principes pour l'Investissement Responsable définis par les Nations Unies (PRI) et intègrent les critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG).
(voir page [lexique](#))



Soutenir les petites et moyennes entreprises (PME/ETI) implantées notamment en France



Le **FCPR AXA Avenir Entrepreneurs**, au travers du capital-investissement, concentre ses investissements dans des sociétés déjà matures, permettant ainsi le financement de l'économie réelle.

Il participe par exemple au programme d'investissement « Pépites & Territoires » aux côtés d'AXA France & NextStage AM. Déjà déployé, directement et indirectement, dans 30 Petites et Moyennes Entreprises (PME) et Entreprises de Taille Intermédiaire (ETI), « Pépites & Territoires » investit en fonds propres dans des entreprises françaises innovantes implantées dans toutes les régions pour les accompagner dans leur développement.

En savoir plus :

[Avenir entrepreneurs - AXA](#)

En savoir plus sur le Programme « Pépites & Territoires » :

[Des pépites et des territoires \(axa.fr\)](#)



75 % des supports en unités de compte éligibles à la Gestion pilotée Perspectiv'ESG relèvent de l'Article 9 (au sens SFDR) ou sont éligibles à une communication centrale (au sens de l'AMF), et le solde (au plus 25 %) relève de l'Article 8 SFDR. [Voir la Réglementation sur la Finance durable.](#)
Retrouvez toutes les informations dans [les annexes de durabilité sur le site axa.fr](#).



Nos engagements responsables

Les raisons de choisir...

L'assurance-vie
Arpèges

Diversifier votre épargne

Les supports d'investissement
Dispositifs Euro + / Eurocroissance +
Nos solutions de gestion
En un coup d'œil
Nos services et options
L'investissement progressif
Les garanties décès
Vos options de sortie

La Gestion pilotée

PERSPECTIV'ESG
Les profils d'allocation
BNP Paribas AM
Nos engagements responsables

Les gestions par convention

Horizon Actions
Conviction

Les frais et versements

Fiscalité

Lexique

Votre espace client



S'engager pour la durabilité avec le fonds Croissance



AXA adopte une approche engagée dans la gestion du **fonds Croissance**. Ainsi il inclut des obligations vertes, le capital naturel (énergies, eau, forêts) et de l'immobilier de haute qualité environnementale (part visée d'actifs sous gestion qualifiés d'investissements durables : 50 %).

Sur le support en euros et fonds Croissance, AXA :

- exclut le tabac et les armes controversées
- restreint ses investissements dans le charbon thermique⁽¹⁾, le pétrole et le gaz, la production d'huile de palme, de soja, de bétail et de bois ayant un impact sur la déforestation et la biodiversité.

En savoir plus : [Fonds Croissance](#)



Communiquer avec plus de transparence



Dans le cadre de la Gestion pilotée Perspectiv'ESG et d'une démarche de transparence et de pédagogie, AXA s'engage à vous envoyer régulièrement **un reporting avec les indicateurs ESG** en complément du suivi des performances financières.

Vous saurez ainsi comment les projets et les secteurs dans lesquels votre épargne est investie sont favorables à l'environnement et tiennent compte des impacts sociaux.



75 % des supports en unités de compte éligibles à la Gestion pilotée Perspectiv'ESG relèvent de l'Article 9 (au sens SFDR) ou sont éligibles à une communication centrale (au sens de l'AMF), et le solde (au plus 25 %) relève de l'Article 8 SFDR. Voir la Règlementation sur la Finance durable. Retrouvez toutes les informations dans les [annexes de durabilité sur le site axa.fr](#).

(1) AXA s'est engagé à une stratégie de sortie à long terme pour réduire à zéro son exposition à l'industrie du charbon thermique (utilisé pour la production d'électricité et de chaleur) d'ici 2030 dans l'Union européenne et les pays membres de l'OCDE, et d'ici 2040 dans le reste du monde. En savoir plus avec l'annexe de durabilité disponible sur axa.fr Pour en savoir plus sur les politiques d'exclusions et restrictions d'investissements d'AXA, visitez axa.com



La Convention Horizon Actions

La part de votre épargne investie en unités de compte est répartie autour de 5 supports prédéfinis (gérés par BNP Paribas AM) vous permettant d'investir sur les marchés actions internationaux afin d'exploiter les opportunités de performance partout dans le monde. Des ajustements automatiques sont faits, tenant compte de votre profil d'épargnant.

Les raisons de choisir...

- L'assurance-vie
- Arpèges

Diversifier votre épargne

- Les supports d'investissement
- Dispositifs Euro + / Eurocroissance +
- Nos solutions de gestion
- En un coup d'œil
- Nos services et options
- L'investissement progressif
- Les garanties décès
- Vos options de sortie

La Gestion pilotée

- PERSPECTIV'ESG
- Les profils d'allocation
- BNP Paribas AM
- Nos engagements responsables

Les gestions par convention

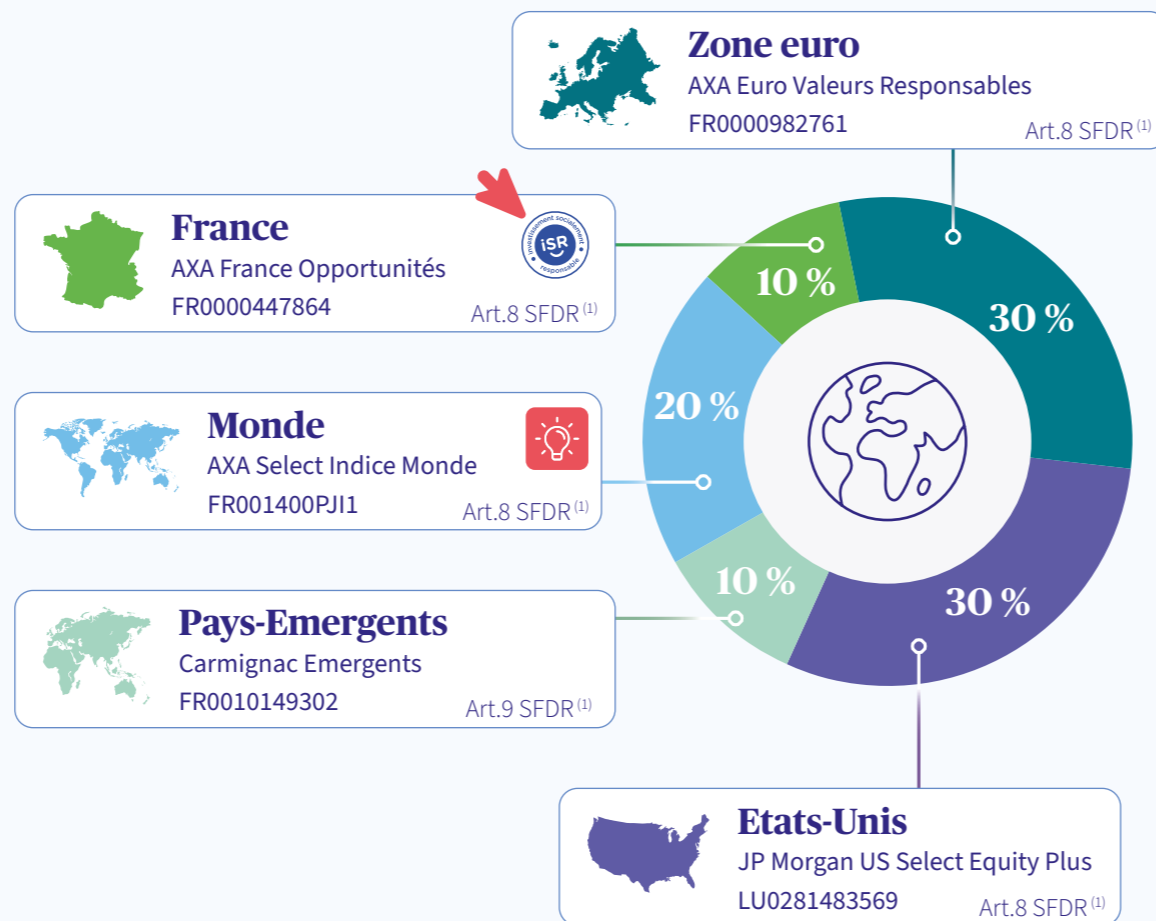
- Horizon Actions
- Conviction

Les frais et versements

Fiscalité

Lexique

Votre espace client



Cette part en unités de compte peut être complétée par le fonds Croissance et/ou support en euros. (Voir ci-contre selon le profil)

Ce fonds est géré de façon indicielle, voir [Lexique](#)

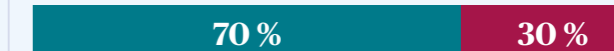
Les montants investis sur le fonds Croissance avant l'échéance de la garantie et sur les supports en unités de compte supportent un risque de perte en capital. Voir Mention d'avertissement au début de ce document.
La répartition entre les supports d'investissement des différents profils ci-contre, est donnée à titre indicatif et peut évoluer dans le respect des bornes telles qu'indiquées dans les documents contractuels.

(1) Voir définition en [Lexique](#)

6 profils proposés

Croissance

Piano Croissance



Allegro Croissance



Crescendo Croissance



Mix

Piano Mix



Allegro Mix



100% unités de compte

Fortissimo



- Supports en unités de compte
- Fonds Croissance
- Support en euros

La Convention Conviction

La part de votre épargne investie en unités de compte est répartie autour de 5 supports prédéfinis (gérés par BNP Paribas AM) vous permettant d'investir dans les grandes tendances de demain. Des ajustements automatiques sont faits, tenant compte de votre profil d'épargnant.

Les raisons de choisir...

- L'assurance-vie
- Arpèges

Diversifier votre épargne

- Les supports d'investissement
- Dispositifs Euro + / Eurocroissance +
- Nos solutions de gestion
- En un coup d'œil
- Nos services et options
- L'investissement progressif
- Les garanties décès
- Vos options de sortie

La Gestion pilotée

- PERSPECTIV'ESG
- Les profils d'allocation
- BNP Paribas AM
- Nos engagements responsables

Les gestions par convention

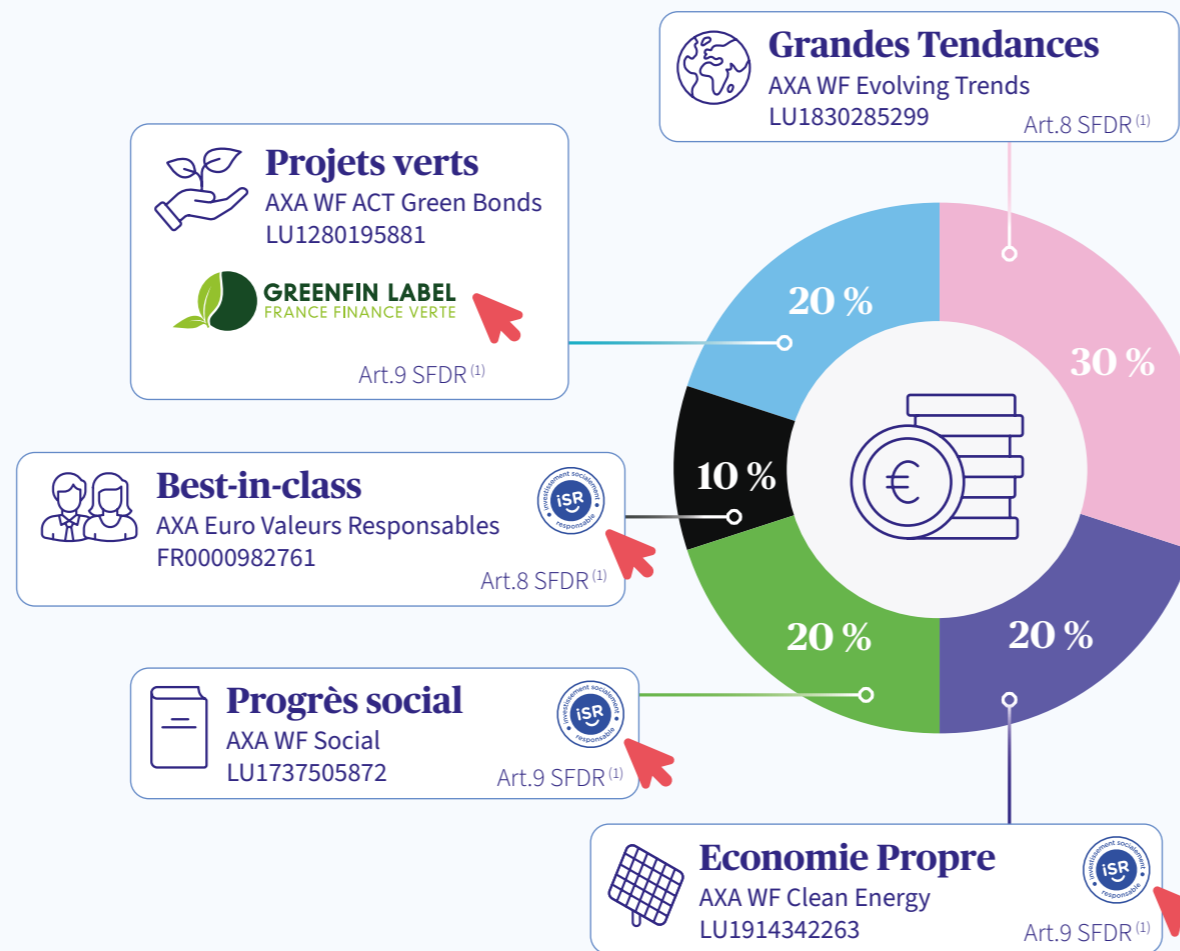
- Horizon Actions
- Conviction

Les frais et versements

Fiscalité

Lexique

Votre espace client



Cette part en unités de compte peut être complétée par le fonds Croissance et/ou support en euros. (Voir ci-contre selon le profil)

Les montants investis sur le fonds Croissance avant l'échéance de la garantie et sur les supports en unités de compte supportent un risque de perte en capital. Voir Mention d'avertissement au début de ce document.

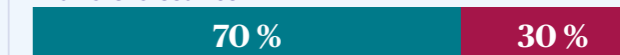
La répartition entre les supports d'investissement des différents profils ci-contre, est donnée à titre indicatif et peut évoluer dans le respect des bornes telles qu'indiquées dans les documents contractuels.

(1) Voir définition en [Lexique](#)

6 profils proposés

Croissance

Piano Croissance



Allegro Croissance



Crescendo Croissance



Mix

Piano Mix



Allegro Mix



100% unités de compte

Fortissimo



- Supports en unités de compte
- Fonds Croissance
- Support en euros

Contrat d'assurance-vie Arpèges

Les raisons de choisir...

L'assurance-vie
Arpèges

Diversifier votre épargne

Les supports d'investissement
Dispositifs Euro + / Eurocroissance +
Nos solutions de gestion
En un coup d'œil
Nos services et options
L'investissement progressif
Les garanties décès
Vos options de sortie

La Gestion pilotée

PERSPECTIV'ESG
Les profils d'allocation
BNP Paribas AM
Nos engagements responsables

Les gestions par convention

Horizon Actions
Conviction

Les frais et versements

Fiscalité

Lexique

Votre espace client



| Montants minimaux de versements | |
|------------------------------------|--|
| Versement initial | 300 € (hors Gestion pilotée 5000 €) |
| Versements complémentaires | 120 €/an |
| Versements programmés ou organisés | 480 €/an |

| Récapitulatif des frais | |
|--|---|
| Frais à l'adhésion | <ul style="list-style-type: none"> Offerts en choisissant l'option dématérialisation via l'option « e-document ». Sans dématérialisation : 30 € maximum. |
| Frais sur versement | 4,85 % max. sur chaque prime versée. |
| Frais de gestion en cours de vie du contrat | <ul style="list-style-type: none"> Frais de gestion support en euros : 0,80 % / an max. Frais de gestion fonds Croissance : 0,80 % / an max. Frais de performance financière sur le fonds Croissance : 10 % max. Frais de mandat en gestion pilotée : 0,25 % / an (hors frais des supports) sur la part de l'épargne investie sur les supports en unités de compte, en complément des frais de gestion (soit un total de frais de gestion de 1,21 % max par an sur les unités de compte). |
| Frais de gestion des supports en unités de compte (OPCI hors gestion sous mandat.) | 1,50 % (AXA Immo Avenir), 0,96 % (autres supports) / an |
| Frais d'arbitrage (options autres que Stop loss) | 0,80 % sur montants désinvestis |
| Frais de sortie/rachat | Aucun |
| Frais d'arrérage (rente) | 3 % sur chaque versement |
| Garantie Plancher, Décès accidentel, Majorée, Revalorisée | Inclus, jusqu'à 80 ou 90 ans selon l'option et conditions selon support |

| Adhésion à ANPERE | |
|---|--|
| Pour les non-adhérents | 15 € prélevés au profit de l'association, une fois lors de l'adhésion. |
| En choisissant ce contrat, vous adhérez au groupement d'assurés ANPERE pour : | <ul style="list-style-type: none"> être représentés auprès d'AXA dans le respect des intérêts des adhérents, bénéficier d'informations régulières et de services dédiés. |



Retrouvez le détail de l'intégralité des frais dans la Notice relative au contrat.



En cours de vie du contrat (Selon fiscalité en vigueur au 01/01/2025)

Les raisons de choisir...

- L'assurance-vie
- Arpèges

Diversifier votre épargne

- Les supports d'investissement
- Dispositifs Euro + / Eurocroissance +
- Nos solutions de gestion
- En un coup d'œil
- Nos services et options
- L'investissement progressif
- Les garanties décès
- Vos options de sortie

La Gestion pilotée

- PERSPECTIV'ESG
- Les profils d'allocation
- BNP Paribas AM
- Nos engagements responsables

Les gestions par convention

- Horizon Actions
- Conviction

Les frais et versements

Fiscalité

Lexique

Votre espace client

Impôt sur les produits (intérêts et plus-values)

La fiscalité varie selon :

- l'ancienneté du contrat,
- sa nature,
- sa date d'adhésion et
- la date de versement des primes.

En cas de rachat partiel ou total, la fiscalité et les prélèvements sociaux s'appliquent sur les produits (intérêts et plus-values).
Les primes versées restent exonérées.

4 600 €

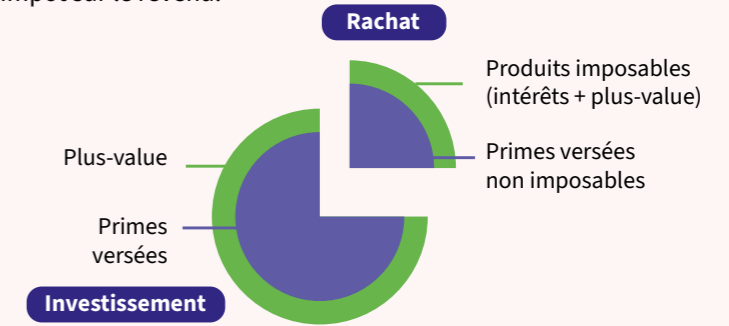
9 200 €

C'est le montant de l'**abattement**⁽³⁾ qui s'applique au global sur les produits rachetés quelle que soit la date de versement des primes, **à partir de 8 ans de détention du contrat !**



Impôt sur le revenu

Seuls les produits (intérêts et plus-values) inclus dans le montant racheté lors d'un rachat ou au terme du contrat, sont soumis à l'impôt sur le revenu.

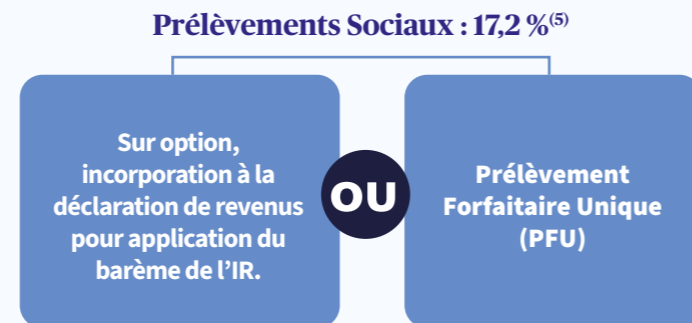


(Selon fiscalité en vigueur au 01/01/2025)

Fiscalité sur la part des produits relative aux versements effectués

(contrats souscrits à compter du 26/09/1997)

Avec le contrat d'assurance vie, plus la détention du contrat est longue et plus la fiscalité des plus-values des rachats est favorable + prélèvements sociaux de 17,2 %⁽⁵⁾



| | Avant 4 ans | Entre 4 et 8 ans | À partir de 8 ans (après abattement ⁽³⁾) |
|---|---------------------------|---------------------------|--|
| Produits générés par les versements effectués avant le 27/09/2017 | PFL ⁽¹⁾ 35 % | PFL ⁽¹⁾ 15 % | PFL ⁽¹⁾ 7,5 % |
| OU : imposition selon le barème de l'impôt sur le revenu (choix à exprimer lors du rachat) | | | |
| Produits générés par les versements effectués à compter du 27/09/2017 | PFU ⁽²⁾ 12,8 % | PFU ⁽²⁾ 12,8 % | PFU ⁽²⁾ 7,5 % : Pour les produits issus des versements inférieurs à 150k€ |
| | | | PFU ⁽²⁾ 12,8 % : Pour les produits issus des versements supérieurs à 150k€ ⁽⁴⁾ |
| OU : imposition selon le barème de l'impôt sur le revenu (choix à exprimer lors de la déclaration de revenus) | | | |

Cas des non-résidents fiscaux : ces clients sont exonérés de prélèvements sociaux

(1) Prélèvement forfaitaire libératoire de l'Impôt sur le revenu.
 (2) Prélèvement forfaitaire unique. la fiscalité est prélevé en deux temps : un prélèvement non-libératoire au moment du rachat de 12,8 % avant 8 ans et de 7,5 % après 8 ans. Puis une régularisation sera effectuée dans le cadre de la déclaration de revenus.
 (3) Abattement : 4 600 € pour un(e) célibataire, 9 200 € pour un couple. Abattement géré par l'administration fiscale sous forme de crédit d'impôt.
 (4) Si le seuil des primes versées encore investies sur l'ensemble des contrats d'assurance-vie et de capitalisation détenus par un même assuré excède 150 000 € au 31 décembre de l'année précédant le rachat, la fraction excédentaire des produits est soumise à un taux d'impôt de 12,8 % au lieu de 7,5 %
 (5) Taux global en vigueur de 17,2 % depuis le 01 janvier 2018.



En cas de décès (Selon fiscalité en vigueur au 01/01/2025)

Les raisons de choisir...

L'assurance-vie
Arpèges

Diversifier votre épargne

Les supports d'investissement
Dispositifs Euro + / Eurocroissance +
Nos solutions de gestion
En un coup d'œil
Nos services et options
L'investissement progressif
Les garanties décès
Vos options de sortie

La Gestion pilotée

PERSPECTIV'ESG
Les profils d'allocation
BNP Paribas AM
Nos engagements responsables

Les gestions par convention

Horizon Actions
Conviction

Les frais et versements

Fiscalité

Lexique

Votre espace client

La fiscalité du capital décès dépend de :

- La date d'adhésion de votre contrat
- La date de versement des primes



Fiscalité de contrats souscrits après le 13/10/1998 :

| Pour le conjoint survivant ou le partenaire pacsé ⁽¹⁾ | Pour les autres bénéficiaires | |
|--|--|---|
| EXONÉRATION | La fraction du capital décès issue des primes versées avant 70 ans | Primes versées après 70 ans (art. 757 B du CGI) |
| | <ul style="list-style-type: none"> ▶ Abattement de 152 500 € par bénéficiaire⁽²⁾ ▶ Au-delà taxation à 20 % sur la fraction de la part taxable allant jusqu'à 700 000 € puis 31.25 % | <ul style="list-style-type: none"> ▶ Abattement global de 30 500 € puis assujettissement⁽³⁾ de ces primes aux droits de succession, selon le degré de parenté entre l'assuré et le bénéficiaire |



Barème des droits de succession

| Héritiers | Abattement individuel | Tranches après abattement | Taux par tranche |
|--|-----------------------|---|------------------|
| Descendant et ascendant en ligne directe | 100 000 € | Jusqu'à 8 072 € | 5 % |
| | | De 8 072 € à 12 109 € | 10 % |
| Petit enfant, arrière petit enfant | 1 594 € | De 12 109 € à 15 932 € | 15 % |
| | | De 15 932 € à 552 324 € | 20 % |
| | | De 552 324 € à 902 838 € | 30 % |
| | | De 902 838 € à 1 805 677 € | 40 % |
| Frère et sœur ⁽⁴⁾ | 15 932 € | Plus de 1 805 677 € | 45 % |
| | | Jusqu'à 24 430 € | 35 % |
| Neveu et nièce | 7 967 € | Plus de 24 430 € | 45 % |
| | | | 55 % |
| Parents jusqu'au 4 ^e degré | 1 594 € | | 55 % |
| Au-delà du degré | 1 594 € | | 60 % |
| Héritier handicapé | 159 325 € | Selon degré de parenté avec le défunt (se cumule avec les autres abattements) | |

La rédaction de la clause bénéficiaire de votre contrat d'assurance vie

Parce que la transmission de votre patrimoine est une question essentielle pour vous, vous choisissez librement vos bénéficiaires afin d'organiser la transmission de votre capital décès. Votre Agent Général AXA peut vous apporter son expertise dans la rédaction d'une clause bénéficiaire.

Simulateur

Ma Transmission 360

Estimez vos droits de succession et organisez votre transmission.
Disponible dans votre espace client et dans l'App Mon AXA

- (1) Et sous conditions, frères et sœurs vivant sous le même toit.
(2) Abattement de 152 500 € par bénéficiaire et s'applique à l'ensemble des contrats souscrits par le défunt.
(3) Abattement de 30 500 € est global, il s'applique à l'ensemble des contrats souscrits par le défunt et quel que soit le nombre de bénéficiaires.
(4) Exonérés sous conditions.



Lexique

Les raisons de choisir...

- L'assurance-vie
- Arpèges

Diversifier votre épargne

- Les supports d'investissement
- Dispositifs Euro + / Eurocroissance +
- Nos solutions de gestion
- En un coup d'œil
- Nos services et options
- L'investissement progressif
- Les garanties décès
- Vos options de sortie

La Gestion pilotée

- PERSPECTIV'ESG
- Les profils d'allocation
- BNP Paribas AM
- Nos engagements responsables

Les gestions par convention

- Horizon Actions
- Conviction

Les frais et versements

Fiscalité

Lexique

Votre espace client



| | |
|--|---|
| Gestion passive (ou gestion indicielle) | Approche de gestion financière dont l'objectif est de répliquer un indice de marché spécifique, comme le S&P 500, plutôt que de chercher à le battre. Le portefeuille reflète l'évolution du marché plutôt que les choix actifs du gérant. |
| Gestion active | Approche de gestion financière dont l'objectif est de surpasser un indice de référence (ex : S&P 500, le CAC 40...) ou de générer un rendement supérieur à celui du marché. Les gestionnaires de fonds cherchent donc à surperformer un indice de référence en sélectionnant individuellement des titres qu'il estiment offrir un potentiel de rendement supérieur à celui du marché dans son ensemble. Cela peut impliquer des décisions de placement plus fréquentes et des ajustements du portefeuille en fonction des opportunités perçues par les gestionnaires. La gestion active implique généralement des frais de gestion plus élevés que la gestion passive en raison des coûts associés à la recherche, à l'analyse et à la prise de décision continue. |
| Actifs réels et alternatifs | Les actifs réels et alternatifs désignent traditionnellement des actifs tangibles, physiques, c'est-à-dire des actifs que l'on peut voir et toucher (par ex, infrastructure, immobilier) ou encore l'investissement dans des sociétés non cotées en bourse. (ex capital investissement...) ou dans des titres de dette privée. Ils se distinguent des classes d'actifs traditionnelles (par ex : actions ou obligations cotées en bourse) et permettent de mieux diversifier votre épargne car ils sont généralement peu corrélés à l'évolution des marchés financiers. Nous attirons cependant votre attention sur le fait que les supports en unités de compte désignés « actifs réels et alternatifs » par AXA détiennent en portefeuille une part plus ou moins importante d'actifs soumise à l'évolution des marchés financiers conformément aux lois et règlements en vigueur. |
| FCPR | Les Fonds Communs de Placement à Risques sont des fonds investis en titres d'entreprises non cotées en bourse à hauteur de 50 % minimum. |
| OPCI | L'Organisme de Placement Collectif en Immobilier est un fonds composé à la fois d'actifs immobiliers et à la fois d'actifs financiers. Il comprend 60 % minimum d'actifs immobiliers (immeubles, parts ou actions de sociétés immobilières), 5 % minimum de liquidités, le reste étant investi dans des actifs financiers (actions, obligations, etc.). |
| Fonds de dette privée | Dans le cadre de son contrat d'assurance vie AXA vous propose le fonds de dette privée AXA Financement Entreprises . La dette privée est une classe d'actifs complémentaire au capital investissement. Ces fonds visent à financer des entreprises non cotées en octroyant des emprunts non bancaires. AXA Financement Entreprises vise à générer des revenus réguliers sur le long terme tout en contribuant au financement d'entreprises non cotées situées en Europe ou dans un Etat membre de l'OCDE. |

L'investissement sur les supports en unités de compte comporte un risque de perte en capital dû aux fluctuations à la hausse ou à la baisse des marchés financiers.

Lexique

Les raisons de choisir...

- L'assurance-vie
- Arpèges

Diversifier votre épargne

- Les supports d'investissement
- Dispositifs Euro + / Eurocroissance +
- Nos solutions de gestion
- En un coup d'œil
- Nos services et options
- L'investissement progressif
- Les garanties décès
- Vos options de sortie

La Gestion pilotée

- PERSPECTIV'ESG
- Les profils d'allocation
- BNP Paribas AM
- Nos engagements responsables

Les gestions par convention

- Horizon Actions
- Conviction



Les frais et versements

Fiscalité

Lexique

Votre espace client



| | |
|---|--|
| <p>Règlementation Finance durable</p> | <p>SFDR : Sustainable Finance Disclosure Regulation. Il s'agit d'une réglementation européenne sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers, qui a pour objectif d'imposer plus de transparence aux producteurs et distributeurs de produits financiers sur l'intégration des risques en matière de durabilité, sur la promotion des caractéristiques ESG et des investissements durables. Il est demandé notamment aux acteurs financiers de catégoriser leurs produits : Article 9 : ont pour objectif l'investissement durable Article 8 : promeuvent des caractéristiques environnementales et/ou sociales.</p> <p>Règlementation ACPR : Supports en unités de compte qui font l'objet d'une communication centrale. Au sens de la recommandation AMF DOC-2020-03, les caractéristiques extra-financières sont considérées comme un élément central de la communication lorsqu'elles sont présentées soit dans la dénomination de l'organisme de placement collectif (OPC), soit dans le Document d'information Clé (DIC), soit dans la documentation commerciale au-delà d'une évocation concise.</p> |
| <p>ESG</p> | <p>Le sigle ESG désigne les critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance qui constituent les 3 piliers de l'analyse extra-financière. Ils permettent d'évaluer l'exercice de la responsabilité des entreprises vis-à-vis de l'environnement et de leurs parties prenantes (salariés, partenaires, sous-traitants et clients).</p> |
|  | <p>Label ISR (Investissement Socialement Responsable) créé par le ministère de l'économie et des finances. Il est remis aux supports intégrant des critères environnementaux, sociétaux et de gouvernance (ESG) tout en tenant compte d'objectifs financiers.</p> |
|  | <p>Le Label Greenfin lancé par le ministère de la transition écologique. Il est attribué lorsqu'un support sert en partie à financer des projets en lien avec la transition énergétique et écologique.</p> |
| <p>PRI</p> | <p>PRI (Principes d'investissement responsable) : Les PRI définissent l'investissement responsable comme une stratégie et une pratique visant à prendre en compte les questions environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) dans les décisions d'investissement et dans l'engagement actionnarial. L'objectif des PRI est donc de comprendre les conséquences sur les investissements, et les signer permet de démontrer publiquement son engagement en faveur de l'investissement responsable.</p> |

Les raisons de choisir...

L'assurance-vie
Arpèges

Diversifier votre épargne

Les supports d'investissement
Dispositifs Euro + / Eurocroissance +
Nos solutions de gestion
En un coup d'œil
Nos services et options
L'investissement progressif
Les garanties décès
Vos options de sortie

La Gestion pilotée

PERSPECTIV'ESG
Les profils d'allocation
BNP Paribas AM
Nos engagements responsables

Les gestions par convention

Horizon Actions
Conviction

Les frais et versements

Fiscalité

Lexique

Votre espace client



Votre Espace Client

24h/24 et 7j/7
Sur Mon AXA et AXA.FR

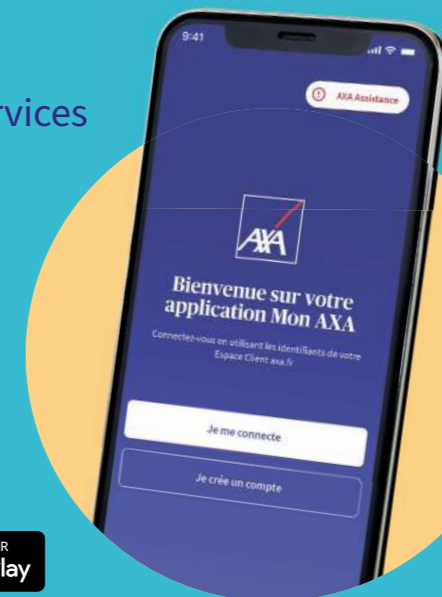
- Contactez directement votre Agent Général AXA
- Consultez le montant de votre épargne et sa répartition
- Réalisez des versements complémentaires
- Effectuez des rachats partiels⁽¹⁾
- Gérez l'option « zéro papier »
- Réalisez des simulations avec nos outils

(1) Opération soumise à la fiscalité et prélèvements sociaux.



Téléchargez l'appli Mon AXA !

Retrouvez tous vos services
Assurance et Épargne
dans votre poche.



AXA vous répond sur :



Votre Association **ANPERE**

Avec ce contrat, vous adhérez à ANPERE (Association Nationale pour la Prévoyance et l'Épargne et la Retraite – 1 600 000 adhérents).

Vous bénéficiez des atouts du contrat associatif :

+ d'informations régulières

+ d'avantages exclusifs

Pour en savoir plus : anpere.fr

